

2013-03-26

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées diffusées par la Banque nationale de Belgique le 26 mars 2014 à 17h45 CET.

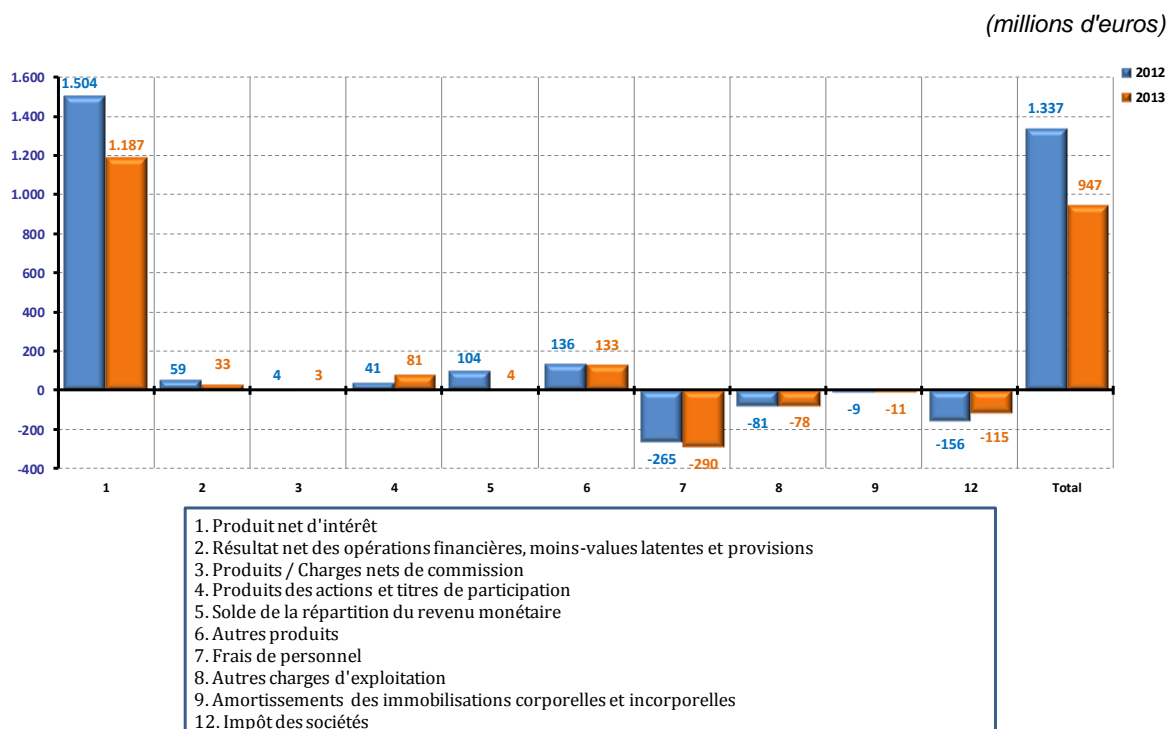
Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2013

Ce 26 mars 2014, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2013, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent avis concordent avec les comptes annuels.

Les [comptes annuels et le rapport de gestion](#) sont disponibles sur le site internet de la Banque (www.nbb.be). La version papier sera disponible à partir du 11 avril 2014.

Résultat

La Banque a réalisé en 2013 un bénéfice après impôt de € 947 millions contre un résultat exceptionnel de € 1 337 millions en 2012. Ainsi, le bénéfice revient au niveau de celui des années précédentes. Les principaux facteurs qui expliquent cette baisse sont détaillés ci-dessous :



- Les résultats enregistrés sur les différents portefeuilles-titres en euros ont pesé sur le produit d'intérêt (€ -124 millions). En effet, les portefeuilles *Held-To-Maturity* et de politique monétaire - dont les programmes d'achat (*Covered Bonds Purchase Programmes* et *Securities Markets Programme*) ont pris fin - ont vu leur encours se réduire tandis que le portefeuille *outright* a été impacté par la baisse des taux d'intérêt.

- Les revenus *Emergency Liquidity Assistance* (ELA) ont quasiment disparu (€ -164 millions).
- Les billets mis en circulation par la Banque progressent plus rapidement que ceux de l'Eurosystème. Le montant des créances Eurosystème sur les billets de banque a diminué, de même que le taux de rémunération qui s'y applique de sorte que le produit d'intérêt s'est réduit (€ -65 millions).
- Le revenu monétaire alloué à la Banque est en net recul (€ -88 millions) suite à la réduction des taux à court terme et à la baisse des crédits accordés aux établissements de crédit sous l'effet de la réduction du besoin de liquidités au sein de l'Eurosystème.
- La provision pour risques de contrepartie résultant d'opérations de politique monétaire constituée en 2008 au niveau de l'Eurosystème a été reprise au cours des exercices ultérieurs et le solde de € 11 millions a été apuré en 2013.

Répartition du bénéfice

Une estimation des risques quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. Les risques sur les actifs que la Banque gère pour son compte propre sont quantifiés selon la méthodologie de la *value at risk*. Pour l'estimation du risque sur sa part dans les opérations et les portefeuilles de politique monétaire, la Banque se base sur les calculs de la BCE. Cette estimation aboutit à un montant de risque fin 2013 de l'ordre de € 5,5 milliards, soit € 0,1 milliard de plus qu'un an auparavant.

Un tel exercice quantitatif doit ensuite être évalué à l'aide de considérations plus qualitatives. C'est ainsi que la Banque a entre autres tenu compte de l'impact d'une hypothétique vente intégrale de tous ses portefeuilles en compte propre en fin d'exercice qui aurait rapporté € 1 113,1 millions. En outre, on rappellera que la Banque utilise des prévisions de risques très prudentes. Le résultat courant est le premier coussin de sécurité pour couvrir les pertes. Ce résultat s'est situé entre € 863 et € 1 370 millions sur les cinq dernières années.

La Banque a estimé qu'elle devait maintenir sa politique de mise en réserve telle que définie en 2009. C'est ainsi qu'un montant de € 236,7 millions, soit 25 % du bénéfice de l'exercice, a été affecté à la réserve disponible.

La politique de dividende est restée également inchangée et il en résulte un dividende brut de € 165,60 par action, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice 2012. Ce dividende tient compte du produit de la vente d'un bien immobilier.

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à loi organique de la Banque; pour 2013 il s'élève à € 643,9 millions.

Suite à la répartition bénéficiaire, et en tenant compte de la fourchette du résultat courant mentionnée ci-dessus, les coussins de sécurité de la Banque se situent entre € 5,4 milliards et € 5,9 milliards.

Le dividende sera payable à partir du cinquième jour ouvrable bancaire suivant l'assemblée générale des actionnaires. À cette date, il sera versé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées, d'actions nominatives et d'actions en dépôt à découvert auprès de la Banque.